

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Procès-verbal  
du Comité syndical SYDEL du vendredi 13 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize janvier 2023 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du vendredi 6 janvier 2023.

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étaient présents ou représentés :                               | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE est représenté par Marina BOURREL, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS est représenté par Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX est représentée par Jérôme LOPEZ, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO est représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST est représentée par Françoise OLIVIER, |
| Étaient également présents :                                    | Martine BONNET, Daniel JAUDON,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Absents ou excusés :                                            | Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Invités SYDEL : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 | Votants SYDEL : 21                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Invités SCoT : 21 ; Quorum : 11 ; Présents ou représentés : 18  | Votants SCoT : 18                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint. M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président informe et demande à l'assemblée d'intégrer un rapport additionnel, à savoir la désignation d'un représentant du SYDEL auprès de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie. L'assemblée valide à l'unanimité la proposition du Président.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour complet de la séance et propose de valider le procès-verbal du comité Syndical du 9 décembre 2022.

Monsieur le Président soumet au vote ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-01 : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2023 SYDEL & SCOT**

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

M. SOTO indique le maintien des participations du Conseil Départemental 34.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-02 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**

Lecture du rapport et du document synthétique BP 2023 par M. BARDEAU.

Le Président prend la parole afin de confirmer que les échanges et discussions ont eu lieu lors du DOB, de la commission finances et du bureau. La bonne santé budgétaire du Syndicat s'appuie sur les accompagnements des partenaires. Malheureusement les subventions européennes demandent une grande vigilance en terme de degré de recouvrement et de délai. La bonne santé sur le papier nécessite souvent une variable d'ajustement si on veut une poursuite active et dynamique des actions et accompagnements du SYDEL. Le Pays se positionne comme étant la bonne échelle pour l'Europe et la Région.

Afin de continuer les actions prioritaires vues lors du travail de la révision de la Charte ainsi que sur les obligations réglementaires, il serait préférable de prendre en compte cette variable d'ajustement en faisant évoluer le nombre d'habitants et le taux.

M. LOPEZ confirme que l'on va plus loin quand on est plus nombreux. Les co-financements Europe, Conseil Régional, Conseil Départemental sont des accompagnements intéressants car c'est une volonté d'échange et de travail pour le territoire en respectant ses particularités. M. LOPEZ félicite la coordination effectuée sur le Cœur d'Hérault, situation pas aussi simple sur le Pic St loup.

M. BARDEAU relève le travail mené par les services sur l'ingénierie et la recherche de subventions pour l'exemple le versement du Conseil Régional 70 000€ sur 2022 (jusqu'à présent 50.000€).

D'ailleurs M. SOTO confirme que la Présidente du Conseil Régional a émis un avis favorable sur la candidature Leader avec une enveloppe FEADER de 1 726 749€.

Certes les aides se réduisent mais pas les encouragements pour la poursuite de nos actions.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-03 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCOT 2023**

Lecture du rapport du document synthétique BP 2023 par M. BARDEAU.

M. SOTO précise que l'on maintient les participations sur le Scot de 57000€ par collectivité et que les réajustements concernent la répartition entre le Fonctionnement et Investissement.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité avec 20 votants pour les affaires du SCOT.*

*Pour : 20                      Contre : 0                      Abstention : 0*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-04 : RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT DANS LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2022-2025**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

M. SOTO précise que ce pacte donne du sens à l'ingénierie territoriale car le travail sur la mobilité, sur l'innovation ou la commission économique du SYDEL en lien avec les dispositifs de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et des entreprises

Mme NEGRIER-FERNANDO confirme à nouveau que le Pays est la bonne échelle pour parler d'insertion : les services sont rendus sur l'ensemble du territoire avec professionnalisme et dynamisme.

M. ROIG confirme les enjeux avec les nouveaux Lycées et l'adaptation aux besoins des entreprises du territoire (plus que le droit commun) pour l'attractivité de nos territoires.

Mme MORERE rappelle que nous n'avons plus le PLIE et que pour le travail sur Lodève « territoire avec zéro chômeur », nous sommes dans l'obligation de mettre en place une dynamique territoriale partagée et efficace.

M. LOPEZ affirme qu'il faut sortir du processus de guichets.

Mme NEIL relaie auprès de l'assemblée la souplesse et l'adaptation du Lycée agricole de Gignac et informe que la moitié des élèves sont issus du territoire. Malheureusement, à ce jour, la mise en place du BTS animation développement local n'a pas été accordée mais peut-être dans l'avenir, le dossier n'est pas clos.

M. SOTO confirme que les formations dispensées par le lycée agricole : formations pour Ehpad (GECO) et métiers aide à la personne ont un réel retour sur le territoire.

Mme FABRE profite de ce moment d'échanges pour signaler à nouveau un manque de personnel dans tous les domaines professionnels avec un problème de motivation et d'adaptabilité des publics.

Effectivement, M. SOTO notifie que de plus en plus de restaurants ferment le soir pour le maintien des équipes sur le long terme.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-05 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Le Président explique à l'assemblée la nécessité de cette mise à jour afin d'assurer la continuité des missions, répondre aux orientations du budget et permettre de se positionner sur les appels à candidatures :

- Intégration d'un VTA : 2eme sollicitation,
- Perte d'un agent sur le volet Scot
- Remplacement des postes vacants : santé, tourisme...

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-06 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL « APPUI A L'INGENIERIE TERRITORIALE & ANIMATION-GESTION LEADER »**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO informe l'assemblée de la reconnaissance Leader.

Mme NEGRIER-FERNANDO a appris il y a quelques semaines que les services financiers de la région ne participeront plus à 100% mais à 80% uniquement sur le volet de l'ingénierie Leader ; cela nécessite une adaptation budgétaire pour nous.

Mme NEGRIER-FERNANDO sollicite Thierry LANIESSE pour transmettre ses remerciements et ses félicitations auprès de l'équipe du SYDEL et l'équipe Leader qui a travaillé ces derniers mois de manière intensive.

Il faut continuer à agir pour aider au mieux nos populations et associations avec une situation la plus saine possible financièrement.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-07 : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE MISE EN MARCHÉ DE L'OFFRE OENOTOURISTIQUE DU CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER souhaite muscler les actions du label « vignobles et découvertes » via cette demande de subvention.

M. CARCELLER remercie les agents de la mission tourisme pour leur implication.

Avec le renouvellement du label, il faut continuer à mettre en valeur notre territoire et fédérer ces 180 partenaires autour de 4 axes : Paysages, APN, Culture, Patrimoine. Ce financement va permettre :

- une structuration de notre offre : diagnostic, étude clientèle, expériences commercialisables, promotion, vente
- la mise en place d'une réelle dynamique sur le label avec nos ambassadeurs

M. SOTO confirme que la mission Tourisme est l'action la plus ancienne et est un des piliers de la structure.

Apparemment, l'obtention de cette aide est en bonne voie.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-08 : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ADHESION DU PAYS CŒUR D'HERAULT A LA FUTURE AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU GRAND MONTPELLIER**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Lors des vœux de la Métropole, il a été évoqué la création d'une agence de développement économique du grand Montpellier afin d'irriguer en dehors de la métropole autour du grand projet « med vallée ».

Le Président pense qu'il faut travailler de concert sur cette approche, dans l'esprit de nos orientations du SCoT et de nos actions économiques afin de maintenir l'emploi. La réflexion d'ingénierie commune à cette échelle peut nous apporter de nouvelles opportunités.

M. ROIG propose une discussion en commission économique afin d'approuver la décision. Cependant, il faut être très vigilant à la gouvernance : qui pilote et qui prend les décisions ! notamment sur l'axe 1 : « atteindre la masse critique suffisante » : vigilance => comment permettre à notre territoire d'être dans la boucle / des filières sur notre territoire, des pépites => trouver des espaces dans les réseaux et les filières...

M. SOTO confirme qu'il faut être vigilant mais surtout ne pas être absent stratégiquement dans ce débat.

M. SALASC précise qu'il n'est pas inquiet par les points de vigilance, mais pour le foncier économique ! ➔ La demande existe et il va falloir et savoir la gérer au mieux.

M. REQUI confirme qu'il faut être présent et que nous n'avons pas le choix.

M. LOPEZ après une discussion avec la métropole également, informe l'assemblée qu'il n'y a plus de foncier économique sur la métropole.

Effectivement, il va falloir faire des partenariats intelligents : accrochage sur autoroute (nîmes-lunéolois, bitterrois) donc des retombées vont arriver chez nous tôt au tard.

M. BRUN pense que cela va nous renforcer et nous amener à des perspectives pour aller de l'avant.

M. SOTO précise que le territoire va avoir plusieurs représentants : 3 pour les communautés de communes +1 pour le Pays pour permettre le portage d'une parole. Le Conseil Départemental s'interroge sur sa participation car ce n'est plus une compétence du département.

Mme MORERE fait également part de son enthousiasme au vu de l'attractivité et de l'identité de notre territoire, et de nos convictions environnementales.

M. CARCELLER confirme le dynamisme du Pays et notre volonté d'être plus offensif.

Mme NEGRIER-FERNANDO confirme notre réactivité en comparaison à d'autres territoires.

M. SALASC confirme également notre réelle attractivité : entreprises et populations viennent sur le Cœur d'Hérault.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-09 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SYDEL AUPRES DE LA SPL-AREC – AGENCE REGIONALE OCCITANIE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Le SYDEL étant actionnaire de la SPL Arc et impliqué dans la vie de cette structure, l'AREC a la volonté de créer un comité d'orientation stratégique pour préparer ses orientations.

Concrètement c'est une commission indépendante avec un regard critique.

Pour cela, le Pays doit nommer 1 représentant du Sydel dans ce comité. L'assemblée propose Mme ROUVEIROL pour multiplier les acteurs impliqués sur le Pays. De plus cela fait partie des délégations de Mme ROUVEIROL auprès de la CCLL.

Mme ROUVEIROL accepte cette proposition.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

Après le traitement des points de l'ordre du jour, la place est faite aux questions diverses.

**Point d'actualité SCOT**

M. SOTO informe les participants du bilan de l'enquête publique => le dossier a été très suivi avec 127 remarques (2372 consultations) en lien avec l'eau, la mobilité avec le rail. Un débat rail important a émergé même si ce n'est pas le rôle du SCOT. Le Président rappelle que le SCOT doit définir une enveloppe générale. Le débat relatif à l'eau concerne une unité spécifique. Une proposition sera faite via un conseil des maires en avril avec une approbation en juin.

M. ROIG demande des précisions sur les interpellations.

M. SOTO précise que les questions n'ont pas forcément à voir avec le Scot !

M. BRUN confirme que c'est le document indispensable et soulève la confusion des citoyens avec le PLU.

M. SOTO reprend la question du ZAN et affirme que c'est une bombe à retardement pour la métropole également ! cela s'applique à tous !

Enfin, la seule inquiétude c'est l'Etat. Toutefois, selon les services de l'Etat, notre Scot était exemplaire (propos tenus par la DDTM lors d'une réunion de présentation aux maires de l'Hérault).

Validation à l'unanimité pour le calendrier prévisionnel.

**Point d'actualité sur l'actualisation du Projet de territoire**

M. SOTO rappelle les divers ateliers et groupes de travail sur les regards croisés.

Mme MORERE informe sur l'avancement du dossier et du document d'étape qui n'est pas encore finalisé : le tour des Communauté de Communes, dernier rendez-vous en février / rapprocher les orientations et voir sur chaque Communauté de Communes les actions qui viennent « servir » les orientations du projet Pays à l'horizon 2030 → appui pour dossiers de demandes de subventions et actions / invite à prendre connaissance pour réagir si nécessaire / objectif rêvé oui mais passer à l'action ! → Engagements concrets.

M. SOTO relève que sur certains documents, le mot « Pays » n'est jamais prononcé ! Cela est dommage car la structuration du Pays offre un réceptacle pour pouvoir discuter avec les partenaires. C'est un projet d'arborescence, il ne faut pas s'en effrayer. Le pays sert à structurer, à aller chercher des aides et à concrétiser nos actions. Il faut définir le travail et définir un horizon commun : le Pays n'est pas contre les uns ou les autres mais il défend le territoire.

**Point sur les événements à venir**

Mme MORERE informe les participants de l'Appel à manifestation d'intérêt sur le photovoltaïque pour le 20/01/2023 et invite à remplir les fiches.

M. SOTO rappelle la cérémonie des vœux programmée le 20 janvier 2023.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

La séance est levée à 11h12.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON

